

CONCESSION DE SERVICE PUBLIC
POUR LE FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA CONSTRUCTION,
L'ENTRETIEN-MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM

RAPPORT DE MME LA MAIRE du 22 janvier 2018

Par délibération du 21 septembre 2017, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure de consultation relative à la concession de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium à Saint Jean d'Angély.

Un avis de concession est paru dans le BOAMP le 27 septembre 2017, le JOUE du 3 octobre 2017 et sur le profil acheteur de la Ville « Marchés Sécurisés » le 28 septembre 2017. A l'issue de la consultation, le 18 décembre 2017, la ville a reçu un seul pli émanant du groupement des sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST.

La commission en charge de l'examen des concessions de délégation de service public s'est réunie le 20 décembre 2017 pour ouvrir le pli. Après examen des garanties professionnelles et financières du candidat, de ses obligations d'emploi des travailleurs handicapés et de ses aptitudes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission a jugé la candidature recevable (cf annexe 1) et a procédé à l'ouverture de l'offre.

La commission s'est à nouveau réunie le 22 janvier 2018 pour assister à la présentation de l'analyse de l'offre effectuée par le responsable du pôle aménagement et grands projets (cf annexe 2).

Au vu de cette analyse, il apparaît que l'offre du groupement des sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST répond parfaitement au cahier des charges rédigé par la Ville et que l'économie générale du projet de contrat répond aussi aux objectifs fixés par la Ville.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

- le financement, la conception et la construction d'un crématorium sur les parcelles mises à disposition par la Ville cadastrées section AY n° 15 et 21 situées impasse Robinson moyennant une redevance annuelle fixe de 15 000 € et une part variable de 2 % du chiffre d'affaire estimé ainsi que de 10 % du montant de la différence entre le chiffre d'affaire estimé et celui réalisé ;
- l'entretien-maintenance et l'exploitation du crématorium pour une durée de 29 ans.

Au regard de l'avis favorable donné par la commission (cf annexe 3), je propose d'attribuer le contrat de concession de service public pour le financement, la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium au groupement de sociétés Poitou Granit PF et FUNECAP OUEST et de le soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le 29 mars 2018.

La Maire,

Françoise MESNARD

